Un jour de gloire pour Metz et Pont-à-Mousson

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REMIS HIER A CES VILLES LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR ET LA CROIX DE GUERRE.

Metz, 23 novembre. — Venant de Strasbourg où il a inauguré l'Université Française, M. Poincaré est arrivé ce matin à dix heures à Metz. Le Président de la République est accompagné de M. Nail et de M. Millerand. Il est reçu à sa descente du train par M. Mirmand, préfet de la Moselle, le général Berthelot, gouverneur militaire de Metz, M. Réneirt, président de la Commission municipale, le général Chavet, commandant la place.

Après avoir passé en revue des troupes massées sur la place de la gare, le Président parcourut une partie de la ville pour arriver à l'Hôtel-de-Ville où il fut salué par les députés et la Municipalité.

M. Poincaré prononça un discours au cours duquel il exalta les vertus héréditaires des Messins et rendit hommage aux sentiments de fidélité des Lorrains pendant l'occupation allemande.

Il termine en disant que le Gouvernement de la République ne fait qu'accomplir un acte de reconnaissance et de justice en décernant à Metz la croix de la Légion d'Honneur.

Le Président décerne alors à la ville la croix de la Légion d'Honneur. Trois jeunes filles présentent un coussin de soie blanche sur lequel le Président de la République épingle la croix que M. Réneirt va montrer du haut du balcon à la population enthousiaste.

Après avoir déjeuné à l'Hôtel-de-Ville, M. Poincaré regagna la gare d'où il repartit à 14 h. pour se rendre à Pont-à-Mousson.

PONT-A-MOUSSON, CITÉ STOIQUE

Le Président du Conseil a cité ainsi à l'ordre du jour de l'armée la ville de Pont-à-Mousson :

« Ville de Pont-à-Mousson, sur la ligne de feu pendant quatre années, a subi stoïquement des bombardements sans que sa population cruellement éprouvée n'a jamais désespéré malgré la menace constante de l'ennemi ».

Arrivé à Pont-à-Mouson à 15 h. 30, M. Poincaré reçu à la gare par le Maire se rendit sur la place de laMairie en traversant les rues de la petite ville dont plusieurs sont encore apparentes

Le Président évoqua les cruelles épreuves subies par la ville et termina en remettant la croix de guerre à la ville en souvenir de ses épreuves et de sa noble conduite.

Le Président gagna ensuite le cimetière à moitié détruit par les bombardements et déposa une palme sur les tombes militaires.

Le Président de la République se rendit à de grandes fonderies qui, avant la guerre, occupaient 4.000 ouvriers et qui ont déjà retrouvé une certaine activité : 800 hommes travaillent. M. Poincaré alluma lui-même un haut fourneau, le premier remis en marche à Pont-à-Mousson, depuis l'armistice.

A 16 h. 45, le Président revint à la gare et le train présidentiel partit aussitôt pour Paris.

L'enquête sur les responsabilités doit être menée par un Tribunal mondial

Bâle, 23 novembre. — Le Comité central du Parti démocrate bavarois a discuté hier la question de la commission parlementaire des responsabilités. Il a voté, à l'unanimité, une résolution exprimant « la déception profonde causée par cette commission, créée par l'Assemblée nationale en vue d'assurer la justice, et qui n'a pas su épurer l'atmosphère politique, mais a, au contraire, exaspéré les passions et l'esprit de parti. »

Le Comité central a constaté, en outre, que le principal résultat des audiences de la commission a été de prouver l'impossibilité dans laquelle on se trouvait d'établir la vérité sur les responsabilités de la guerre, au moyen d'une enquête unilatéraie menée par un peuple, à l'exclusion des autres. Il paraît évident que, pour assurer la justice, toutes les archives, c'est-à-dire non seulement les allemandes, mais celles des ennemis et des neutres, devraient être ouvertes et les personnalités dirigeantes de tous les camps devraient être citées devant un tribunal mondial donnant toutes garanties d'impartialité.

En conséquence, le Comité du parti démocrate bavarois invite l'Assemblée nationale à suspendre les travaux de la Commission des Responsabilités jusqu'à la constitution de ce tribunal mondial. En attendant, le groupe démocrate est invité à rappeler d'urgence ceux de ses membres qui le représentent dans la Commission des Responsabilités.

A QUI LES GROS LOTS ?

COMMUNALES 1912

Voici les résultats du tirage du 22 novembre des Obligations Communales 250 francs 3 % 1912 :

Le numéro 1047532 sera remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 297300 sera remboursé par 10.000 francs.

Les numéros 173768, 390706, 500740, 882312, 1112660, 1337574, 1415121, 1632092, 1757675, 1838935, 1891545, 1918791, seront remboursés par 1.000 francs.

Les 100 numéros suivants seront remboursés par 500 francs :

18028 —	30161 —	61611 —	95348 —	99598
101130 —	108332 —	109779 —	154108 —	156386
182758 —	195521 —	199759 —	283524 —	304660
344011 —	391267 —	405166 —	478285 —	481409
482860 —	518951 —	528801 —	610268 —	626547
650608 —	633564 —	635120 —	729078 —	736081
740866 —	744150 —	760192 —	768706 —	781566
798494 —	810835 —	870530 —	871647 —	880349
885248 —	892781 —	906480 —	916445 —	928264
936707 —	940805 —	947559 —	969682 —	971513
989335 —	996004 —	996830 —	1007232 —	1034154
1047378 —	1113224 —	1122875 —	1215279 —	1217663
1227946 —	1233309 —	1282836 —	1301250 —	1326134
1338360 —	1347175 —	1363142 —	1394527 —	1422406
1499760 —	1502804 —	1554008 —	1562230 —	1622362
1676891 —	1686650 —	1694068 —	1712442 —	1732841
1736682 —	1773770 —	1778243 —	1797524 —	1802399
1813251 —	1858892 —	1862108 —	1868437 —	1890592
1897160 —	1903267 —	1917247 —	1927585 —	1962830
1984996 —	1987247 —	1987357 —	1992876 —	199695

Le mystère plane sur le crime de Cappelle

L'autopsie du corps de Florent Ballet révèle comment le malheureux succomba. :: :: ::

Ce drame mystérieux qui fut entouré de circonstances si étranges, ne semble pas encore près de s'éclaircir.

Nos lecteurs connaissent les circonstances qui entourèrent l'assassinat de Florent Ballet, le marchand de fruits de Bersée, retrouvé assassiné à Capelle.

Vendredi dernier, à six heures du matin, ce malheureux était retrouvé mort, dans sa carriole, la tête fracassée.

Presque certainement, la victime n'a pas été tuée dans sa voiture, puisque celle-ci ne porte aucune trace sanglante de la lutte.

Sur la route qu'a suivi Florent Ballet, on ne relève jusque maintenant, non plus, aucun indice.

Le malheureux a-t-il donc été tué chez lui, et placé ensuite dans sa voiture, qu'on aura alors dirigée vers le lieu où le corps a été retrouvé ?

Ceci est peu vraisemblable ; la perquisition faite hier au domicile de Florent Ballet, par la « police mobile » n'a donné aucun éclaircissement sur ce point. Aucune trace n'a été relevée permettant d'envisager cette hypothèse.

On attendait, hier, un second frère de la victime, demeurant à Bergerac, pour l'interroger. Mais Joseph Ballet n'est pas encore arrivé.

A l'heure actuelle, une chose est certaine. Elle a été établie hier par l'autopsie du corps de Florent Ballet, qui fut pratiquée à l'Amphithéâtre des Facultés de Lille, par M. le docteur Duthilleul, médecin-légiste.

LE BULLETIN D'AUTOPSIE

Il résulte de l'autopsie que Florent Ballet fut, non pas étranglé par le cordeau dont nous avons parlé, mais qu'il fut abattu par un coup violent porté sur le derrière de la tête, à l'aide d'un instrument à la fois coupant et contondant.

Voici, d'ailleurs, textuellement, le bulletin de M. le docteur Duthilleul : « L'individu portait à la partie postérieure de la tête, la trace de plusieurs coups portés à l'aide d'un instrument à la fois coupant et contondant.

» L'un de ces coups, situé à la partie postérieure, et gauche du crâne, a fracturé l'os occipital.

» La mort a été la conséquence de la commotion cérébrale provoquée par les violences exercées.

» Il existe au cou un sillon que les recherches d'autopsie permettent d'attribuer à l'application d'un lien, après la mort. »

Telles sont les conclusions du médecin-légiste.

UN OU PLUSIEURS ASSASSINS ?

Après l'autopsie, nous avons pu causer assez longuement avec M. le docteur Duthilleul, et ses aides, qui nous donnèrent toutes les explications nécessaires.

Le crâne, nous dit-on, porte à sa partie gauche la trace d'un coup formidable, qui défonça l'os occipital sur un diamètre grand comme celui d'une pièce de cinq francs. De plus, un peu au-dessus, l'os est défoncé sur une largeur de un centimètre et une longueur de quatre.

Si on tient compte que ce coup porte sur la partie du crâne où l'os est le plus épais et le plus résistant, une presque certitude se dégage : ce formidable coup fut porté par un instrument assez lourd, alors que la tête reposait à terre, ou sur quelque chose. Florent Ballet avait-il déjà été jeté à terre, étourdi, par les coups qui lui avaient été portés précédemment, ou fut-il maintenu à terre par un ou deux hommes pendant qu'un autre frappait. La chose est vraisemblable, quoique non prouvée, bien entendu, de façon absolue.

Ce qui fait dire que Ballet n'a pas été étranglé par le cordeau c'est qu'aucune trace sanguinolente de dépôt de sang ne se remarque au cou, sous la peau, et qu'aucun signe de suffocation ne se distingue dans les poumons.

LE DERNIER CAFÉ

Au cours des interrogatoires qu'il subit, René Ballet, le fils de la victime, avait déclaré que son père s'était levé à minuit et demi, et était parti de chez lui à une heure, après avoir pris seulement un peu de café. La veille au soir, il avait bu du cidre, avant de se coucher.

A l'autopsie, l'estomac de Florent Ballet se révèle comme complètement vide.

« Estomac petit, précise M. Duthilleul, renferme environ un verre à liqueur d'un liquide roussâtre indéterminé. Il se peut que ce soit du café ».

Il est donc bien possible que René Ballet ait dit la vérité sur ce point.

Mais il faut bien avouer que les autres circonstances qui entourèrent ce sombre drame restent enveloppés de ténèbres et ne semblent pas près d'être éclaircies.

Espérons toutefois que la justice parviendra à découvrir les coupables de ce meurtre abominable.

V. BRIGGHE.

LA HONGRIE N'EST PAS A PLAINDRE

Genève, 23 novembre. — Des personnes qui reviennent de Budapest racontent qu'en Hongrie la situation n'est point si difficile qu'on se l'imagine. Il est vrai que, par suite du manque de charbon, plusieurs usines ont dû fermer. Mais les denrées alimentaires sont loin de faire défaut. Les magasins, comme avant la guerre, regorgent de victuailles. Et, fait à remarquer, les prix sont sensiblement plus bas qu'en France et qu'en Suisse. Les vins fins coûtent vingt couronnes, ce qui, au change actuel de 5 centimes, revient à un franc. La viande vaut quarante couronnes, le poisson trente, les pommes de terre six, soit deux francs, un franc cinquante et cinquante centimes.

Le nouveau ministère Belge

Bruxelles, 23 novembre. — Le Roi a chargé M. Delcroix de former le nouveau ministère.

Démission de M. Tittoni

Rome, 23 novembre. — M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, a démissionné.

M. Scalogia a été désigné pour lui succéder.

ON RÉCLAME DES TRAINS

LES RELATIONS PAR VOIE FERRÉE ENTRE LILLE, BETHUNE, DARVIN, HENIN-LIETARD

Rien n'est plus curieux à entendre que le récit de voyageurs qui nous arrivent de pays lointains.

Depuis l'antiquité, ces récits ont fait notre joie et nous éprouvons à les relire, un étonnement sans pareil.

C'est grâce à Hérodote que nous savons que ce fut « l'ibis », cet oiseau sacré des Egyptiens, qui inventa le clystère. Par Plutarque, nous avons appris que les Scythes de l'antiquité crevaient les yeux à leurs esclaves, dans l'unique but de les empêcher d'avoir des distractions pendant qu'ils confectionnaient le fromage.

Des navigateurs arabes nous ont fait savoir, qu'il existait quelque part des fourmis géantes, des îles-tortues et des montagnes aimantées.

Enfin, vous rappellerai-je notre surprise profonde d'avant-guerre, d'apprendre qu'il existait un pays voisin du nôtre où le service des Postes ne laissait rien à désirer et où il se trouvait des villages éclairés à l'électricité.

Eh ! bien, tous ces récits fabuleux n'ont plus aucun intérêt, si nous les comparons à l'étrange relation que me fait par lettre un lecteur du « Réveil du Nord ».

Il paraît — si prodigieux que cela semble — qu'il existe à l'heure actuelle des pays où l'on s'occupe d'assurer entre eux les correspondances des trains de voyageurs, et où les services des voies ferrées sont établis pour la commodité du public.

Ceci ne vous paraît-il pas trop invraisemblable pour qu'on puisse le rapporter sérieusement ?...

J'ai bien peur, quant à moi, de me trouver en présence d'une affirmation erronée qui ne vise à autre chose qu'à me « bourrer le crâne ».

Car enfin, si je me reporte à ce qui se passe dans notre région, je suis bien obligé de convenir que ça ne se passe pas du tout comme ça.

CE QU'ON DESIRE DEPUIS LONGTEMPS

Prenons, par exemple, les relations entre Lille, Béthune et Hénin-Liétard.

Depuis des mois, les voyageurs, représentants de commerce et les marchands forains, ne cessent de réclamer avec la plus vive insistance la création d'un train partant de Lille vers six heures du matin pour arriver à Béthune vers sept heures et demie. A ce sujet, la 8e Section du Syndicat général des Marchands Forains, vient encore notamment d'adresser à la Compagnie du Nord la lettre suivante :

« La 8e Section du Syndicat général des Marchands-Forains, Etalagistes, Colporteurs, Femmes de Mobilisés et Mutilés de guerre, s'associe aux groupes de Voyageurs de Commerce pour solliciter de la Compagnie du Nord le rétablissement des communications entre Béthune-Carvin-Hénin-Liétard.

» Le préjudice causé à notre corporation par ces temps de vie chère est considérable, car nous sommes obligés, pour nos marchés, à nous rendre la veille sur place, ce qui nous occasionne des frais d'hôtels et une perte de temps préjudiciable.

» Rentrant le soir, il ne nous est plus possible de faire nos achats chez nos fournisseurs Lillois. Les moins fortunés d'entre nous ne peuvent même s'y rendre, ne pouvant pas supporter ces frais onéreux.

» Utilisant journellement les chemins de fer pour nous rendre sur les marchés de Carvin, Hénin-Liétard, Lens, Billy-Montigny, Béthune, Harnes, La Bassée, Liévin, Courrières, etc., où nous portons aux populations de ces villes dévastées les marchandises dont elles ont le plus grand besoin, nous faisons donc œuvre utile.

» Dans l'intérêt général, nous sollicitons de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, le rétablissement des communications.

» Pour la 8e Section du Syndicat général :

» Le secrétaire-délégué : **Pierre Janssens** ».

Comme on le voit, cette lettre est pressante. Mais des démarches plus importantes encore furent faites précédemment.

Le dévoué conseiller général Saint-Venant passe carrément la question devant le Conseil général du Nord, lors de la dernière session extraordinaire. Il demandait la création d'un train partant de Lille, pour Béthune, à six heures du matin, et favorisant ainsi les relations entre ces deux villes. Le Conseil général prenant en considération la demande de l'honorable conseiller, formula un vœu dans ce sens et le transmit à la Compagnie du Nord.

Il semble bien que ce fut en vain, et il apparaît qu'en l'occurrence, la célérité de la Compagnie n'est guère plus accentuée que celle des îles-tortues, signalées par les navigateurs arabes.

LES RAISONS QUI EXIGENT LA CREATION DE CE TRAIN

Et pourtant, les raisons qui exigent le départ du train Lille-Béthune vers six heures et son arrivée dans cette dernière ville avant sept heures et demie, sont nombreuses. Tout d'abord : les correspondances seraient assurées avec les trains suivants : 1° Béthune-Hazebrouck, qui part de Béthune à 7 h. 34 ; — 2° le train allant vers Lens et partant de Béthune à 7 h. 49 ; — 3° celui se rendant à Saint-Pol et passant à Béthune à 7 h. 50.

En outre, la Compagnie devrait comprendre que la création de ce train, partant de Lille à 6 heures et arrivant à Don-Sainghin avant 7 heures, lui permettrait d'avancer le départ du train allant de Don à Hénin-Liétard, lequel train part actuellement de Don à 10 h. 35 seulement.

De cette façon, ce train partant vers 7 h. 15, faciliterait leur commerce à toutes les personnes devant faire les marchés du Pas-de-Calais et qui pourraient ainsi s'y trouver à 8 h. 30 du matin.

UNE PUISSANCE OCCULTE ?...

Remarquez que tous ces projets sont à l'étude depuis deux mois, qu'un avis favorable à leur adoption a été donné par le personnel de la Compagnie et par le Conseil général, qu'on a notamment reconnu la nécessité de relier Lille, capitale des Flandres, avec les pays miniers du Pas-de-Calais, et que, malgré cela, rien ne bouge.

Certains gens qui ont naturellement l'esprit tourné vers le mystère, prétendent qu'une puissance occulte que l'on soupçonne, mais que l'on n'ose pas encore nommer, s'oppose à l'établissement de ces nouveaux trains...

Qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation ?... Je ne saurais trop le préciser pour le moment, mais je dois convenir qu'après tout, on aurait vu des choses plus extraordinaires que ça puisque, je vous l'ai dit, il existe des pays invraisemblables où les services des postes fonctionnent, d'autres où il y a des fourmis géantes, des gens pâlis ou des montagnes aimantées, certains où des villages ont la lumière électrique à leur disposition et enfin des contrées de rêve où les chemins de fer ont soucl avant tout, de la commodité des voyageurs.

V. BRIGGHE.

LES ELECTIONS CANTONALES

dans le Nord

LA DESIGNATION DES CANDIDATS SOCIALISTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le Congrès d'arrondissement s'est tenu hier à Saint-Pol-sur-Mer, sous la présidence du citoyen Fontaine, maire de Coudekerque-Branche.

Ont été désignés à l'unanimité candidats du Parti Socialiste aux prochaines Elections Cantonales :

CANTON DE DUNKERQUE-OUEST

Conseil Général. — Louis LOUIS.
Conseil d'arrondissement. — BLANCKAERT Louis ; RAMBOUT Charles.

CANTON DE DUNKERQUE-EST

Conseil général. — Raphaël AYLO.
Conseil d'arrondissement. — Aimé SCHEF ; Louis VIANNE.

CANTON DE GRAVELINES

Conseil général. — Charles VALENTIN.

CANTON D'HONDSCHOOTE

Conseil général. — Léon LESAGE.

POUR FACILITER LES TRANSPORTS

DES INDICATIONS

Par un télégramme, en date du 14 novembre, le Ministre des Régions Libérées a pris certaines dispositions qu'il y a lieu de porter à la connaissance du public pour faciliter les transports à destination des Régions Libérées.

Les destinataires seront avisés du départ de leur wagon, avec indication de son numéro.

Dans le cas où le destinataire n'aurait pas reçu le matériel annoncé après l'avis d'expédition, il enverra à l'expiration du délai de 8 jours un télégramme à M. Labbé, 2, rue Saint-Bernard, à Lille, pour signaler le retard.

Dès la réception et pour faciliter la tâche de la Direction des Transports, il y a lieu d'annoncer par télégramme l'arrivée du ou des wagons annoncés.

En vue de l'établissement du programme mensuel de transport, les demandes de wagon (en tripe exempaire) devront être remises à la Direction Départementale des Transports le 20 de chaque mois, avant 16 heures, pour le mois suivant Exceptionnellement, pour le programme de décembre, les demandes seront reçues jusqu'au 25 novembre, à 16 heures.

Bulletin Commercial

COURS MOYEN DES VENTES EN GROS

Grand Marché du 22 Novembre

Marché largement approvisionné. Tendance ferme. Légère hausse sur quelques denrées. Poissons abondants. Qualité très médiocre.

HALLES CENTRALES

Viandes : Bœuf 1re qualité, le kilo 4 fr. 50. — Bœuf 2e qualité, 4 fr. 10. — Vache 1re qualité, 4 fr. 50. — Vache 2e qualité, 4 fr. 10. — Veau 1re qualité, 10 fr. 50. — Veau 2e qualité, 8 à 9 fr. — Mouton, 1re qualité, 8 fr. 25. — Mouton, 2e qualité, 4 fr. 50. — Porc frais, 9 fr. 75. — Lapin vivant, 4 fr. 50. — Lapin tué, 6 fr. 50. — Lièvre, 22 à 24 fr. pièce. — Perdreaux, 5 à 6,50 pièce. — Faisan, 9 à 10 fr. le kilo. — Poulet, 10 à 11 fr. le kilo. — Canard, 13 fr. pièce.

Beurres et œufs. — Beurre du Nord, 15 fr. le kilo. — Beurre de Normandie, 15 fr. — Œufs, le cent, 55 à 62 fr.

Légumes. — Ails, 5 à 6 fr. le kilo. — Carottes 30 fr. les 100 kilos. — Choux de Bruxelles, 2 fr. 50 le kilo. — Choux verts 6 à 10 fr. la douzaine. — Choux-fleurs, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 pièce. — Cresson 1 fr. 50 le kilo. — Oignons, 70 à 85 fr. les 100 kilos. — Céleris, 0 fr. 80 le kilo. — Poireaux, 0,60 à 0,75 le faisceau. — Pommes de terre 42 à 45 fr. les 100 kilos. — Endives, accrochés, 2 à 3 fr. la douzaine. — Navets, 20 à 25 fr. les 100 kilos. — Laitues (petites) 1 fr. 60 à 2 fr. la douzaine. — Artichauts, 0 fr. 60 la pièce. — Persil, cerfeuil, 3 fr. les 12 bottes. — Echalottes 1 à 1 fr. 70 le kilo. — Haricots secs 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le kilo. — Tomates belles, 3 fr. le kilo. — Céleri 0 fr. 75 à 1 fr. 50 les 3 têtes. — Laurier sauce 2 fr. 50 le kilo.

Fruits et primeurs. — Citrons 2 fr. à 3 fr. 50 la douzaine. — Oranges, 30 à 50 fr. les 100. — Noix 2 fr. 50 le kilo. — Raisins (frais) 2 fr. 85 à 3 fr. le kilo. — Bananes, 50 à 79 fr. le régime. — Marrons, 90 fr. les 100 kilos. — Poires belles (fines) 1 à 1 fr. 85 le kilo ; ordinaires, 0 fr. 50 le kilo. — Pommes 1er choix, 50 à 90 fr. les 100 kilos ; ordinaires, 20 à 40 fr.

Cours des poissons. — **Minée du 19 novembre**

Le kilo : soles, 9 fr. — Merlucheaux, 2 à 2 fr. 25. — Merlans, 1 fr. 50. — Rates, 1 fr. 65. — Rougets, 1 fr. — Cabillaud de mer, 1 fr. à 2 fr. 30. — Hareng, 0 fr. 15 à 0 fr. 30 pièce. — Huîtres, 6 fr. 50 le cent. — Limandes, 1 fr. 50.

LILLE

Pour Lille-Capitale

UNE LETTRE DES AMIS DE LILLE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Le Syndicat d'initiative des Amis de Lille adresse la lettre ouverte suivante à tous les candidats aux élections municipales de notre ville :

« Monsieur,

» Le groupe d'initiative « Les Amis de Lille », voulant rester en dehors de toute polémique politique, se croit cependant le droit et considère même comme un devoir de vous proposer les suggestions suivantes. Persuadé de l'immense avenir qui attend Lille, il demande que les visions du Conseil de demain soient larges et audacieuses. La guerre a appris à beaucoup de nous des choses que certains savaient déjà, entre autres que l'économie trop prudente est bien souvent néfaste et désastreuse. Aussi, nous croyons devoir demander que les candidats, rompant avec certaines habitudes, adoptent un programme de réalisations grandes et complètes.

» Lille, Roubaix, Tourcoing, avec toutes les communes peuplées qui les réunissent, sont appelées, dans un temps qui sera peut-être beaucoup plus court que l'on pense, à constituer une seule et immense métropole industrielle, commerciale et de plaisance.

» C'est de cette vision que nous voudrions voir se pénétrer nos édiles, et c'est avec cet avenir en l'esprit que nous leur demandons d'aborder les questions à sollionner. Lutte acharnée contre le taudis, les soupentes de Lille, aussi abominables que ses caves d'antan, les quartiers et les rues malsaines remplacées par des cités-jardins, réforme complète des égouts, ces « intestins » des villes, si malades à Lille, et l'application du « tout à l'égout ». Abondance des distributions d'eau saine, de lavage, d'arrosage, incinération des ordures ménagères ; voirie améliorée comme établissement et entretien ; la question des abominables trottoirs de Lille solutionnée en commençant par ceux des quartiers à reconstruire ; lutte contre les enseignes et réclames inesthétiques et hurlantes, dont la Grand'Place voit le principal et hideux épanouissement. Remise en état, protection de nos documents anciens ou historiques, vieilles maisons, etc. Création de musées industriel, commercial, colonial, d'une Ecole des Beaux-Arts, d'un Conservatoire moins indignes d'une des premières villes de France. Meilleure défense contre l'incendie par des pompiers casernés avec le concours de l'Etat, en raison du voisinage de la frontière. Avec la question capitale de la gare nouvelle ou plutôt des gares modernes largement conçues, facilement extensibles, celle de la nouvelle Mairie avec sa place en style local, que de questions s'imposent ? Parcs, jardins d'agrément et d'enseignement, rues plantées, terrains de jeux, les annexions nécessaires, l'étude et le concours pour le plan du plus grand Lille, étude faite en union étroite avec les villes sœurs voisines et même en syndicat général avec toutes les communes intéressées de l'arrondissement de Lille, les questions de tramways, d'éclairage, de cimetières, etc., c'est un monde qui s'offre à l'activité des futurs élus. Les questions financières seront difficultueuses, mais en engageant l'avenir, et les générations futures, elles doivent être solutionnées pour permettre de voir grand et de préparer l'épanouissement de l'immense ville, synthèse de l'activité et de la vigueur de Flandres.

» En se permettant de vous adresser ce canevas, notre groupe insiste aussi sur la question des fêtes, manifestations d'art de toutes sortes. Il demande qu'un comité extra-municipal élabore chaque année un attrayant programme de réjouissances, parmi lesquelles, faisant appel au Comité de Quartiers, en dehors des défilés, cavalcades, etc., pourraient se placer des concours d'étalages, de balcons fleuris, une fête annuelle des fleurs, avec une grande semaine d'été et une autre semaine, dite glorieuse, commémorant au mois d'octobre les dates solennelles de notre histoire, maintenant close, de ville fortifiée, des expositions d'art, à commencer par celle de l'œuvre de Carolus Duran, des manifestations musicales, etc., etc.

» Le Syndicat d'initiative des « Amis de Lille » s'offre à vous pour être l'auxiliaire dévoué de toutes ces tentatives et de ces efforts divers.

» Agréez, Monsieur, etc... »

Une locomotive tamponnée par une auto

UN BLESSE

Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves s'est produit dans la soirée de samedi vers 18 heures et démie, au passage à niveau de la porte d'Arras.

Les barrières de celui-ci étant ouvertes, une automobile et des piétons s'y engagèrent.

A ce moment survint une machine haut-le-pied venant de la direction de Lille, et dont l'arrivée n'avait pas été annoncée

La machine, qui, heureusement, marchait à une allure peu vive, tamponna l'auto qui, en culbutant, renversa un piéton, M. Martin Basseville, 14 ans, domicilié à Ronchin, qui se trouvait près du véhicule en compagnie de son père.

Relevé et transporté dans un estaminet voisin, le jeune Basseville, blessé au pied gauche assez grièvement, y reçut les soins d'un docteur.

La victime de cet accident devra très probablement subir l'amputation des 3me et 4me doigts du pied, qui ont été presque complètement écrasés.

L'étudiant récalcitrant et l'agent verbalisateur

Un agent de ronde remarquait dimanche matin, vers 1 heure 20, une auto non éclairée abandonnée à l'angle des rues du Nouveau Siècle et Saint-Etienne. Pensant que son propriétaire ne devait pas être loin, le policier fit marcher la trompe du véhicule afin d'attirer son attention.

Presque aussitôt trois hommes sortirent d'un estaminet, situé 51, rue St-Etienne.

— A qui appartient cet auto ? demanda l'agent.

L'un des trois survenants, M. Charles Bocquin, 24 ans, étudiant, rue Jacquemars-Giélée, qui semblait avoir absorbé maintes consommations, répondit que le véhicule était sa propriété et exhiba des papiers à l'appui.

Cependant l'agent voyant que ceux-ci n'étaient pas tout à fait en règle, verbalisa.

Il commença par informer M. Bocquin que procès-verbal lui était infligé pour abandon de véhicule, défaut d'éclairage, et de récépissé de déclaration à la Préfecture, puis, comme l'étudiant lui disait des gros mots, le nouveau Labourbourax lui fit savoir qu'il lui dressait contravention pour outrage à agent et ivresse publique.

La tenancière de l'estaminet d'où sortait le trio, Mlle Juliette Bornn, récolta elle aussi, pour fermeture tardive, et infraction à la loi sur l'ivresse.

L'affaire en est là !...

Le bien d'autrui

LE TRUC DE LA CARTOMANCIENNE

Afin probablement de connaître son avenir, Mme Dernbocourt, ménagère, 27, rue St-André, consentit à remettre à une cartomancienne dont elle ignorait le nom et l'adresse, une somme de 200 francs, une paire de draps de lit, une chemise et son alliance en or.

Le tout devait lui être rapporté dans la soirée par la diseuse de bonne aventure.

Hélas ! la ménagère attend toujours le retour de celle-ci.

La police, mise au courant de cette aventure, recherche la cartomancienne dont elle possède le signalement. Il s'agit d'une femme âgée de 25 à 30 ans.

Remise de drapeau

UN ETENDARD FUT HIER REMIS OFFICIELLEMENT AUX MEDAILLES MILITAIRES

Dimanche matin, a eu lieu, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, la solennité de la remise officielle d'un drapeau aux médaillés militaires de Lille. A cette cérémonie assistaient, avec leurs drapeaux, la Société des Anciens Militaires du Nord de la France, des Armées de Terre et de Mer, la Société de Secours Mutuels des Anciens Dragons « Le Casque », la Société de Secours Mutuels des Sous-Officiers et Caporaux, un peloton du 6me Chasseurs, et les trompettes du même régiment.

A onze heures très précises, arrivent M. le colonel Cossard, du 6me Chasseurs à cheval, accompagné d'un capitaine. La fanfare salue l'arrivée du colonel.

M. Ansot, président de la Section Lilloise des Médaillés Militaires, le remercie d'être venu saluer les glorieux anciens militaires, et lui laisse la parole.

En termes chaleureux, le colonel s'adresse aux anciens combattants : « Je suis heureux, dit-il, d'avoir été désigné par le général commandant le 1er Corps, pour assister à cette solennité. Vous, anciens militaires, vous devez être fiers de l'insigne que vous portez et que vous avez gagné soit par vos années de services assidus, ou par votre vaillance sur les champs de bataille. Grâce au courage de nos poilus, nous avons remporté la victoire. Au nom de la Patrie, restons unis, relevons la France par notre travail dans la Paix, comme nous l'avons défendue dans les heures critiques de la guerre ». Et c'est au cri de « Vive la France ! » que le colonel termine son allocution.

Au commandement de « Fermez le ban ! » la fanfare exécute la sonnerie d'usage, tandis que le colonel serre la main de tous les médaillés présents.

En termes émus, M. Ansot remercie le colonel, puis la foule se disperse, tandis que les soldats regagnent leurs casernements aux sons d'une marche entraînante.

Il est exactement 11 h. et demie.

Une invitation avait été adressée au Roi des Belges, qui, dans la matinée, répondit par un télégramme manifestant son regret de ne pouvoir assister à la cérémonie.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Pendant la 44me semaine de l'année, soit du 2 au 8 novembre 1919, il a été déclaré aux bureaux de l'Etat-Civil : 120 naissances, 89 mariages, et 66 décès. La semaine précédente, il y avait eu 98 naissances, 58 mariages, 56 décès.

Les principales causes de décès sont dues à la tuberculose pulmonaire : 5 cas ; à la gastro-entérite, 4 cas ; au cancer, 4 cas ; à la bronchite chronique, 7 cas.

Il s'est présenté en outre 5 cas de maladies cholériformes, et un décès ; 7 cas de scarlatine et 1 décès ; 3 cas de fièvre typhoïde, sans décès.

PETITES NOUVELLES

Les dangers de la rue. — Passant vers dix heures du matin, rue Royale, Mme Julie Leutenant, 67 ans, chaisière, à Saint-André, fut renversée par le cycliste militaire Marcel Apaire, caserné à St-Ruth. Dans sa chute, la sexagénaire fut blessée à la lèvre supérieure, mais sans gravité.

Sans feu ni lieu. — La femme Crombet, née Germaine Candron, 40 ans, vivant séparée de son mari, et sans domicile fixe, trouvée couchée à dix heures et demie du soir, sur un banc de la salle d'attente de la gare, a été conduite au violon. Sa situation sera examinée

La glace est rompue. — Vers onze heures du matin, un équipage à deux chevaux conduit par M. Duprez, demeurant 280, rue Nationale, longeait la rue Grande-Chaussée. Au passage, il accrocha une baladeuse en stationnement devant le magasin de M. Labelle, pâtissier au numéro 5 de ladite rue. Ce véhicule, en virevoltant, vint briser une glace d'assez grande valeur à la vitrine du commerçant. Pas d'accident de personne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODART, vice-président

AFFICHEZ VOS PRIX. — 25 fr. d'amende à Charles Brulein ; à Eugénie Bacquart, femme Vanhuye ; à Marguerite Breem, femme Prient ; à François Canais ; à Léonie Delannoeuvre, veuve Malbranque ; à Gaston Desprez ; à Lucien Royer ; à Modeste Vanluys ; pour défaut d'affichage des marchandises mises en vente dans leurs établissements.

FRAUDE EN DOUANE. — Paul Deswarte, ancien douanier, demeurant à Neuville-en-Ferrain, est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende, pour tentative d'exportation d'un cheval en Belgique.

FRAUDE ALIMENTAIRE. — Géry Lacroix et Pauline Vandendriessche, femme Scamp, domiciliés à Lille, sont condamnés pour infraction à la loi du 16 avril 1897, sur la mise en vente de la margarine.

VOL. — 20 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis, à :

Marie Dumetz, femme Dutoit, 52 ans ; Joséphine Moutiez, femme Leprêtre, 32 ans ; Sophie Déobelin, femme Caulier, 47 ans ; Victor Lepan, 37 ans ; pour vol de tôles au préjudice de l'armée britannique.

On voulait reconstituer !!

FEUILLETON DU « RÉVEIL DU NORD » N° 83

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTÉ PAR

PIERRE DECOURCELLE

— Toi non plus, mon pauvre chien, tu n'as pas l'air bien portant... Est-ce la tendresse que tu me portes qui te rend malade, en même temps que moi ?...

La femme de chambre se pencha vers Elaine et, avec une légère inquiétude dans la voix :

— C'est vrai que mademoiselle est pâle... Mademoiselle veut-elle que je préviennes sa tante ?

— Oui ! murmura Elaine... Mais ne l'effrayez pas... Dites-lui seulement que je me sens un peu souffrante, et que je la prie de téléphoner au docteur Hayward...

— Bien, mademoiselle... fit Mary, en disposant avec soin les oreillers derrière le dos et sous la tête de la jeune fille.

Une fois seule, celle-ci prit sur le plateau les lettres que Mary avait déposées à côté de son lit. Mais elle semblait ne pas avoir le courage de les décacheter.

Enfin, elle se décida, et examina l'enveloppe de la première qui lui tomba sous la main. A sa grande surprise, elle n'y vit pas figurer d'adresse.

Elle rompit le cachet. Mais à peine ses yeux en eurent-ils parcouru le contenu qu'elle retomba en arrière sur son oreiller, plus pâle encore que tout à l'heure, et portant la main à son cœur qui battait à coups précipités.

Le billet était ainsi conçu :

Vous êtes souffrante aujourd'hui.

Demain, votre état aura empiré... Après-demain, vous mourrez, à moins que vous n'ayez définitivement renoncé aux services de Justin Clarel.

La signature était la même que de coutume : « la Main qui étreint ».

Pendant quelques instants, Elaine demeura sans voix, la respiration haletante. Devant cette guerre incessante et sans merci, son courage semblait l'abandonner...

Sa main chercha la sonnette... Mary presque aussitôt répondit à son appel, et ne put retenir un cri d'effroi devant le visage défait qui se tournait vers elle.

— Grand Dieu !.. Qu'a donc mademoiselle ? Est-ce qu'elle est plus souffrante ?

— Ma t